



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (AFPCN)

**FRENCH ASSOCIATION FOR DISASTER RISK
REDUCTION**

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) a été créée en 2001 (Loi 1901) dans le prolongement du Comité Français de la Décennie Internationale pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN-ONU).

Elle fait partie de la plateforme française de réduction des risques naturels et agit notamment en collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration. Elle organise des rencontres et des débats, de niveau national, européen et international entre les pouvoirs publics et les membres de la société civile, sur le thème de la prévention des risques naturels.

Après la tempête Xynthia le 28
février 2010



Après la tempête Xynthia le 28
février 2010



ORGANISATION DE L'AFPCN

L'Association comprend :

Un conseil d'administration, présidé par **Christian Kert**, Député des Bouches du Rhône et Président du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM), **Marie-France Beaufigli**, Sénatrice d'Indre et Loire et Maire de Saint Pierre des Corps est Vice Présidente.

Un conseil scientifique présidé par Paul Henri Bourrelrier, ingénieur général honoraire des Mines, et composé de diverses personnalités reconnues de renommée nationale et internationale. Ce conseil est correspondant du Conseil International pour la Science (ICSU).

Un bureau constitué de **Pierre Roussel**, vice président délégué, **Paul Henri Bourrelrier**, président du Conseil scientifique, **René Feunteun**, trésorier et **Brigitte Mazière**, **Philippe Boullé**, **Roland Nussbaum**, **François Gérard**, **Michel Le Quentrec**, **Bernard Modéré**.

L'équipe comprend également deux permanentes, **Alice Azémar**, chargée de mission « Affaires internationales et européennes », et **Julie Pétreille**, chargée de mission et secrétariat.

Les membres de l'Association :

- Une quinzaine d'organisations publiques ou entreprises privées : Accor, Agences de l'Eau, BRGM, CCR, Cemagref, Communauté de l'agglomération Havraise, Conseil Général de l'Hérault, CSTB, EPAMA, EPTB Loire, FM Global, Ineris, IPGP, LCPC, MRN, ONF, ville de l'Argentière la Bessée
- Une centaine d'adhérents (membres de la société civile, fonctionnaires de l'État et des collectivités, scientifiques, associations, ...).

Les ministères apportant leur soutien à l'AFPCN :

Ministère du Développement Durable, Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Agriculture.

COORDONNEES

AFPCN C/O ENGREF

19 avenue du Maine

75732 Paris cedex 15

Téléphone : 33 (0)1.45.49.88.36

Messagerie :

Julie Pétreille

afpcn@engref.agroparistech.fr

Alice Azémar

afpcn_international@engref.agroparistech.fr

Site internet : www.afpcn.org

AXES DE TRAVAIL DE L'AFPCN

Les événements extrêmes et leur impact au plan national et international, la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les progrès des connaissances scientifiques et techniques, constituent les thèmes majeurs qui orientent les activités et les travaux de l'AFPCN.

L'AFPCN assiste son président Christian Kert qui exerce en outre la présidence du Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (COPRNM).

Les activités de l'AFPCN sont articulées selon les trois axes suivants :

Axe « Connaissance et outils »

L'axe « Connaissance et outils » est une dimension importante de l'activité de l'Association, celle qui répond à la promotion du savoir, il s'organise autour du Conseil Scientifique.

Celui-ci est composé d'experts et de scientifiques indépendants français et étrangers couvrant les différentes disciplines de la prévention et de la gestion des risques. Ses missions sont les suivantes :

- Créer une base de collaboration avec les institutions scientifiques et techniques françaises nationales ou régionales en particulier celles qui sont partenaires.
- Organiser des échanges avec les experts, la société civile et l'administration notamment au moyen de colloques et séminaires entre autres sur diverses thématiques telles que : adaptation au changement climatique, vigilance et alerte, retour d'expérience ...
- Contribuer à positionner l'AFPCN dans le concert international, en particulier dans les échanges entre les plateformes nationales de prévention. Appuyer l'activité de coopération.
- Elaborer des avis ou recommandations.

Axe « Acteurs et territoires »

L'axe « Acteurs et territoires » regroupe des thèmes de réflexions sur la société et ses vulnérabilités. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Contribuer à renforcer les liens entre politiques de prévention et d'aménagement et de développement durables des territoires :
 - comprendre les modes d'occupation, d'utilisation et de transformation des espaces aux diverses échelles;
 - mobiliser les divers acteurs exprimant la diversité des points de vue.
- Organiser des échanges entre les acteurs, locaux et nationaux, sur les divers aspects de la prévention comme la vulnérabilité des réseaux, l'éducation et la sensibilisation, la vigilance, l'alerte, les plans communaux de sauvegarde...

Axe « International »

Acteur de la plateforme française contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes naturelles (SIPC), l'AFPCN accorde une attention particulière à la dimension européenne et internationale de la prévention des catastrophes. Son action dans ce domaine est conduite en étroite collaboration avec les Ministères français concernés.

L'AFPCN et la plateforme allemande (DKKV), notamment, ont mis en place en avril 2007, un réseau européen de plateformes nationales de prévention des catastrophes naturelles. Celui-ci est ouvert aux plateformes et points focaux, correspondants de la SIPC. La République Tchèque et la Pologne ont rejoint ce réseau, présidé par la France de juillet 2009 à juin 2011. L'AFPCN participe également aux travaux du Forum européen des plateformes et de l'Accord partiel ouvert Europa risques majeurs du Conseil de l'Europe.

L'AFPCN participe ainsi à la définition des stratégies européenne et mondiale en matière de prévention de catastrophes, en poursuivant notamment les objectifs suivants :

- Développer les contacts européens et internationaux en vue de faire mieux connaître l'action de prévention de la France à l'étranger et de mieux comprendre l'action des autres pays.
- Coopérer étroitement avec les instances nationales et régionales en Europe afin de développer des approches et actions communes et concertées de prévention des catastrophes et de proposer des réponses collectives aux consultations et appels d'offre de la Commission européenne.
- Entreprendre des exercices thématiques, d'intérêt bilatéral ou régional, par l'organisation de conférences ou de symposiums en collaboration étroite avec le Conseil Scientifique.